



Les sections départementales CGT Finances publiques de la région Occitanie

à

M. le délégué de la directrice générale des Finances publiques en région Occitanie

Occitanie, le 9 octobre 2025

Objet : demande d'information des personnels par la DGFIP concernant la protection sociale complémentaire

Monsieur le délégué,

Les agent·es et retraité·es de la DGFIP sont depuis quelques semaines destinataires de nombreuses communications, par différents canaux, concernant la protection sociale complémentaire.

Comme vous ne l'ignorez pas, la CGT Finances publiques est vivement opposée au hold-up de la start-up Alan et de l'assureur privé GMF sur notre complémentaire santé et notre prévoyance, avec l'assentiment, voire la complicité, des sommets de l'État français. Ces évolutions mortifères accompagnent dans une même optique les attaques contre la Sécurité sociale, en œuvre depuis des décennies : servir sur un plateau la santé et la prévoyance à l'avidité des capitalistes de tout poil. L'inquiétude du passage d'une mutuelle traditionnelle à une société d'assurance à but lucratif et à capitaux privés est réelle, tant les agents craignent pour l'avenir de leur protection complémentaire aux mains d'une entreprise dont le passé de gestionnaire relève davantage de l'aventure que du sérieux que requiert, à notre sens, l'administration de la protection sociale complémentaire.

Nous continuerons à nous opposer frontalement à cette attaque contre les droits des agent·es et des retraité·es du ministère, qui se traduit pour beaucoup d'entre eux par des augmentations conséquentes et immédiates de cotisations, notamment en matière de prévoyance. De surcroît, l'évolution de la « cotisation d'équilibre » étant maintenant dépendante des décisions de l'entreprise en charge de la protection santé (et non plus des assemblées générales annuelles), nous craignons tous et toutes que son montant fluctue au gré des variations boursières et de l'avidité des actionnaires d'Alan et des cours de Bourse, où notre nouveau prestataire imposé recapitalise ses pertes depuis plusieurs années.

À ce stade, les collègues sont inquiets au sujet de leur couverture santé et prévoyance et s'adressent à nos militant·es en les interrogeant sur les différentes options possibles. Or, c'est le ministre qui a déroulé cette contre-réforme de la protection sociale complémentaire aux Finances et a imposé les prestataires à l'issue de l'appel d'offre. La responsabilité revient donc aux différentes administrations économiques et financières de répondre aux légitimes interrogations des personnels. Ce n'est pas la communication du 9 septembre 2025 sur l'intranet Ulysse qui les exonère d'une campagne d'information en présentiel : l'administration ne peut se contenter de communiquer quelques liens internet pour présenter ce dispositif.

En votre qualité de représentant local de la directrice générale des Finances publiques pour la région Occitanie, nous vous demandons d'intervenir auprès de l'ensemble des responsables départementaux pour que soient organisées sans délai des réunions d'informations à l'attention des personnels. Nos collègues ne sont nullement à l'origine des choix en cours et le ministère doit, par l'intermédiaire des responsables territoriaux, assumer et expliquer les orientations imposées et leurs conséquences.

Signé : les sections départementales CGT de l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, des Hautes Pyrénées, du Tarn, du Tarn et Garonne, de la DIRCOFI Occitanie

Copie aux directeurs et directrices départementales de la région Occitanie